



Département de Vaucluse

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CHEVAL BLANC

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Municipal : **27**
En exercice : **27**
Quorum : **14**
Présents : **18**
Qui ont pris part à la délibération: **22**
Dont pouvoirs : **4**
Date de la convocation : **25.06.2024**
Date de publicité: **02.07.2024**

L'an deux mil vingt-quatre et le premier juillet à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Cheval Blanc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian MOUNIER.

Etaient présents :

Monsieur Christian MOUNIER, Monsieur Félix BOREL, Madame Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL, Monsieur Eric REYNIER, Madame Christine FRANCHETERRE-GANDOLFI, Madame Muriel SARNETTE, Madame Gaëtane CATALANO-LLODES, Monsieur David LAFFORGUE, Madame Josiane GARAVELLI, Madame Mireille TROUSSE, Madame Brigitte DUEZ, Madame Sibyle DEVINE, Monsieur Frédéric PELLOUX, Madame Patricia LETHY, Monsieur Christophe CALVIERE, Monsieur Christophe PASCAL, Madame Gabrielle GAY, Madame Manon ANDREY,

Ont donné procuration :

Monsieur Paul MILOT à Monsieur Eric REYNIER,
Monsieur Michel BERNAUS à Monsieur David LAFFORGUE,
Madame Estelle BOUILLER à Monsieur Félix BOREL,
Monsieur Alban RASSAU à Monsieur Christian MOUNIER,

Absent excusé :

Monsieur Sébastien TROUSSE,
Monsieur Sylvain DILEON
Madame Charlotte PEPIN,
Monsieur Marc FERRIER,
Madame Ludivine BARBIERI,

Secrétaire de séance : Madame Gabrielle GAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400380-20240702-MADEL2024070107-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2024

Publication : 02/07/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



DELIBERATION N°MA-DEL-2024-07-01/07

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES PERISCOLAIRES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant que par délibérations n° MA-DEL-2023-07-04/4 du 4 juillet 2023 et n° MA-DEL-2023-09-12/09 du 12 septembre 2023, le Conseil municipal a approuvé les nouvelles modalités du règlement intérieur des services périscolaires pour l'année scolaire 2023/2024.

Considérant que le règlement intérieur est modifié sur les points suivants :

1/ ajout de l'article 3 intitulé « Réservation des garderies » :

Cet article précise à la fois les modalités d'inscription et de réservation de la place de l'enfant en garderie et lors du temps méridien ;

2/ modification du barème de retrait des points de la carte à points prévu à l'article 6 afin de laisser une plus grande latitude dans la gestion des cartes à points par le personnel communal ;

3/ ajout de l'article 7 sur l'étude surveillée de l'école élémentaire Marius André, à titre d'informations pour les parents ;

4/ ajout de l'article 8 relatif à l'autorisation de prise de médicaments sur une courte durée, à titre exceptionnel, et hors PAI, dans le cadre du temps périscolaire. Il s'agit de prévoir la procédure pour la gestion exceptionnelle par le personnel communal de l'administration des médicaments auprès des enfants pendant le temps périscolaire.

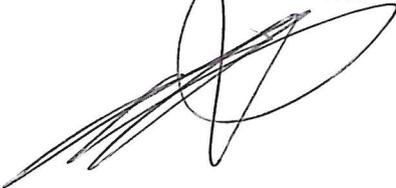
Entendu l'exposé de Madame Brigitte DUEZ, rapporteur,

Après avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

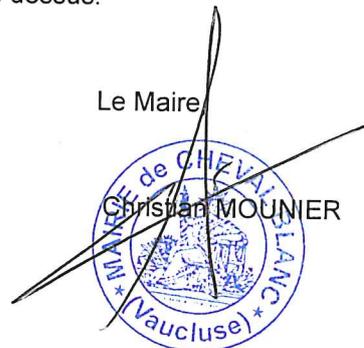
- **Approuve** le règlement du service périscolaire et ses annexes joints à la présente délibération.
- **Dit** que ce règlement annule et remplace le règlement approuvé par délibérations n°MA-DEL-2023-07-04/04 du 4 juillet 2023 et n° MA-DEL-2023-09-12/09 du 12 septembre 2023.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance



Le Maire



Christian MOUNIER